

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION	: 18 novembre 2022
DATE D’AFFICHAGE	: 18 novembre 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS	: 29
En exercice	: 29
Présents	: 22
Votants	: 26
Absents excusés	: 4
Absents	: 3

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur PINTURIER Jean-Benoît.

Étaient présents :

M PINTURIER Jean-Benoît, M LEMAIRE Thierry, Mme POULIZAC Virginie, M KOÏTA Tidiane, Mme RIONDEL Beatrix, M GADEA Jean-Yves, M BEC Jean-Sébastien, Mme DESNOUS Liza, M OLIVIER Robert, Mme PEREZ Salvatrice, M METAYER Thierry, Mme SARAZIN Annie, M DEMOLON Franck, M FERREIRA Daniel, Mme TREVET Sylvaine, M GAUGEZ Samuel, M ENSERET Guy, Mme BEN GELOUNE Elisabeth, M GUENIN Bernard, Mme MICHIELS Marielle, Mme MOINE Nathalie, M LEFRANC Sébastien.

Absents excusés :

Mme CHAIGNEAU Juliette ayant donné pouvoir à M PINTURIER Jean-Benoît,
Mme NICOLAS-NELSON Nathalie ayant donné pouvoir à M LEMAIRE Thierry,
Mme CAMBOULIN Chimène ayant donné pouvoir à M KOÏTA Tidiane,
M BAUDRIER Jérôme ayant donné pouvoir à Mme TREVET Sylvaine.

Absents :

Mme CITADELLE-VELIN Kelly,
M LANDRIER Ludovic,
M HENRY Olivier.

Monsieur PINTURIER Jean-Benoît constate le quorum et propose au vote un(e) secrétaire de séance :
Mme POULIZAC Virginie.

L’ensemble des conseillers municipaux renoncent au vote à bulletin secret.
Est élu(e) à l’unanimité secrétaire de séance Mme POULIZAC Virginie.

FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA SORTIE ORGANISEE A SACY-LE-GRAND POUR LES SENIORS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la sortie sur le thème « Errance entre Nature et Pierre » organisée en direction des seniors le 28 octobre dernier à Sacy-le-Grand (60),

Considérant qu’il y a lieu de fixer le montant de la participation financière,

Vu l’exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** la participation financière pour la sortie comme suit :
 - Personne âgée de 65 ans et plus : 61.80 €
 - Personne âgée de moins de 65 ans : 70,00 €.

- **PRECISE** que cette recette sera imputée au chapitre n°75, article n° 70878

La délibération est adoptée à l'unanimité par 26 voix POUR.

Fait et délivré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Saint-Pathus, le 28 novembre 2022.

La Secrétaire
Virginie POULIZAC

Le Maire
Jean-Benoît PINTURIER

